



Informations

sur le permis de recherche de tungstène

Madame, Monsieur,

Le 8 avril 2019 j'ai été sollicité par un courrier de Monsieur le préfet concernant un avis consultatif sur un **Permis Exclusif de Recherche Minières**, dit « la Fabrié » déposé au ministère par la société « Tungstène du Narbonnais » sur notre commune.

Le conseil municipal, en séance du vendredi 12 avril 2019 a émis un avis favorable tout en notifiant un certain nombre de réserves, notamment sur l'environnement, le volet économique et social, à l'Etat.

Le ministère de l'économie et des finances a lancé une consultation publique en ligne du 29 avril 2019 au 12 mai 2019, je n'ai jamais été informé, par les services de l'Etat, de cette consultation !

Un premier courrier de mécontentement est adressé immédiatement au Ministre de l'économie et des finances, Monsieur Bruno LEMAIRE.

Concernant les réserves émises, et ne voyant aucunes réponses arriver, la municipalité a pris la décision de mandater un **Organisme Non Gouvernemental SystExt** lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2019 pour réaliser une analyse des risques potentiels liés à cette demande de PERM et à une éventuelle exploitation.

Ce travail terminé, un rapport nous a été transmis.

Ce rapport est public et libre d'accès sur le site internet de la commune.

Après lecture et analyse de ce document, j'ai adressé un nouveau courrier au Ministre de l'économie, des finances et de la relance. Dans ce courrier en date du 8 juillet 2020, je lui ai fait part des interrogations et des inquiétudes légitimes des élus, des habitants de la commune de Fontrieu et des riverains sur ce projet.

Aujourd'hui, cela fait plus de 2 mois que ce courrier a été envoyé, à ce jour aucunes réponses des services de l'Etat.

Le rapport de SystExt confirme et conforte les réserves déjà exprimées dans mon premier courrier du 8 avril 2019, notamment sur l'eau (industrie d'eau, sources, ruisseaux et rivières) et les risques environnementaux.

Une réunion de travail s'est déroulée le vendredi 4 septembre 2020, entre les élus de la commune, SystExt et la société Tungstène du Narbonnais représentée par Mr Alain LIGER à la salle communale de Biot. Lors de laquelle, les élus accompagnés par l'analyse de SystExt ont pu avoir un certains nombres de réponses à des questions qu'ils se posaient depuis plusieurs mois.

J'ai demandé en séance du conseil municipal du 11 septembre dernier, de revoir notre avis et de voter contre sur cette demande de PERM, après avoir pris connaissance des éléments donnés par SystExt et les non-réponses des services de l'état.

Ma demande a été entendu, en effet dix huit membres du conseil municipal était présents, le seul manquant avait donné procuration. Le résultat a donné que les 19 membres ont voté : défavorable.

Un courrier est immédiatement parti en préfecture pour informer Madame la préfète de cette décision.

Une réunion publique organisée par la municipalité a eu lieu le vendredi 18 septembre 2020 à la salle communale de Lagrange, animée par SystExt, dans le but d'expliquer et commenter le rapport qui a été transmis à la population. Chacun a pu s'exprimer et poser les questions qu'il a voulu sur ce sujet.

Sachez Madame et Monsieur, que ce soit avec l'ancienne municipalité ou celle actuelle, nous suivons ce dossier avec une extrême rigueur.

Toujours dans un souci de transparence, vous pouvez prendre connaissance du rapport de SystExt, et de l'ensemble des courriers réalisés ainsi que leurs réponses sur le site internet de la mairie : <https://www.fontrieu.fr/recherche-minièr>

Je tiens à vous remercier avec mon équipe, de la confiance que vous nous avez accordée.
Merci

Fontrieu, le 24 septembre 2020

Le maire,

Didier GAVALDA



P.S : A l'issue de la réunion du 4 septembre, où M. Alain LIGER était présent, une dégradation matérielle contre le représentant de la société Tungstène du Narbonnais a été constatée sur sa voiture. Cet acte, me semble, indigne de notre montagne et d'une extrême lâcheté, une plainte a été déposée, une enquête de gendarmerie est en cours, nous espérons que le ou les auteurs seront identifiés et jugés.

Nota : seuls, sont destinataires de ce courrier les personnes de la commune de Fontrieu s'acquittant de redevances d'ordures ménagères.

Cette lettre d'information peut être délivrée en mairie ou consultable sur le site de la commune à l'adresse <https://www.fontrieu.fr/recherche-minièr>